



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

adoption

Question écrite n° 60004

Texte de la question

M. Armand Jung appelle l'attention de Mme la ministre déléguée à la famille, à l'enfance et aux personnes handicapées sur l'adoption des enfants. Un plan d'action visant à faciliter et à mieux encadrer les démarches d'adoption a été présenté en conseil des ministres. Tout en respectant l'histoire personnelle de l'enfant et en favorisant la construction d'une nouvelle famille, il s'agit de rendre plus souple l'adoption d'enfants étrangers ou non. En conséquence, il lui demande de quelle manière elle compte mettre en oeuvre cette simplification de l'adoption, et combien d'enfants sont admis à l'adoption chaque année en France.

Données clés

Auteur : [M. Armand Jung](#)

Circonscription : Bas-Rhin (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60004

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : famille, enfance et personnes handicapées

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 avril 2001, page 2212